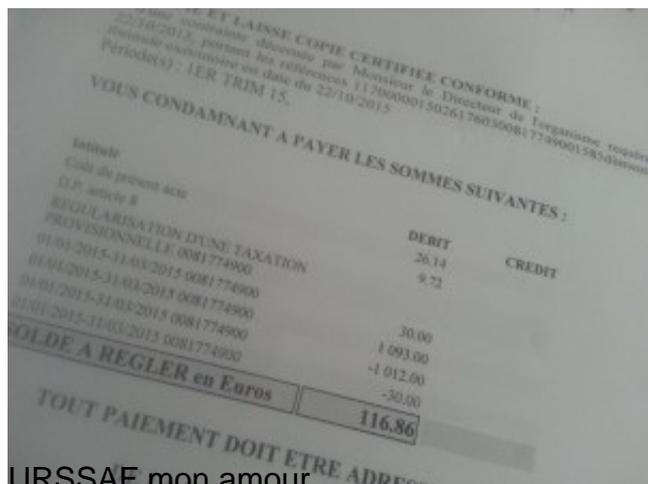




## URSSAF mon amour



URSSAF mon amour

C'est loin d'être un scoop, notre pays est champion du monde en matière d'administration kafkaïenne. Un petit exemple parmi tant d'autres. Pourquoi celui là ? Parce que c'est la première fois en presque 20 ans d'entrepreneuriat qu'on se mange une « signification de contrainte » avec un huissier au bout de l'enveloppe.

[Retour sur l'histoire.](#)

Chaque trimestre, ma petite entreprise donne à l'URSSAF un certain montant dépendant des salaires qu'elle a versés. Vous savez, toutes les lignes imbitables sur les fiches de paie ? Ben voilà, c'est ça. Le trimestre qui nous intéresse est le premier de 2015 sur lequel nous devons à l'URSSAF la modique somme de 20316 euros.

Début avril 2015, j'ai un peu d'autres chats à fouetter, rapport à la naissance de #4, du coup je traîne un peu sur la déclaration URSSAF du 1er trimestre. Prompts à venir réclamer leur dû, l'URSSAF me réclame les sous plus 1093 € en dédommagement de mon retard.

Comme c'est l'usage dans ce genre de cas, je prends ma plus belle plume et demande la remise de ces pénalités, expliquant que je ne suis qu'une merde mais que 4 enfants ça bouscule un peu les plannings. Je ne sais pas par quelle magie, mais ils n'ont retiré que 1012 €, nous laissant redevables de 81 €, somme que je paie par chèque le 15 juin 2015.

Et puis j'oublie. Gérant de merde qui ne vérifie pas si les chèques qu'il envoie sont encaissés ou pas.

Et puis le 5 octobre dernier, je reçois un joli papier bleu intitulé « Dernier avis avant poursuite », me réclamant les 81 €.

Entre temps, nous avons déclaré et payé la modique somme de 44966 € à ces gens, mais ça ne les défrise pas de faire un papier menaçant pour 81 €. Pas défrisés non plus de ne pas



téléphoner ou de ne pas envoyer un mail.

Je reprends donc ma plus belle plume (numérique, cette fois), expliquant que nous avons déjà payé ça mais qu'effectivement le chèque n'a manifestement pas été encaissé et que donc je rajouterai les 81 € manquants à notre prochaine déclaration trimestrielle et que de leur côté ce serait chouette de me faire un courrier de désistement sur le chèque en question, histoire que s'ils le retrouvent ils ne l'encaissent pas.

Je reçois le-dit courrier de désistement daté du 6 octobre, preuve donc qu'ils ont lu et compris ma demande. J'avais, pour ma part, fait la déclaration du 3e trimestre la veille, ajoutant 81 € aux 26606 € dus. Ces 26687 € sont prélevés comme il se doit. Je me dis une nouvelle fois « bon, ça y est, c'est cool, on oublie ».

Eh ben NAN.

Le 29 octobre (jeudi dernier, donc), maître Stéphane Emery, huissier de justice de son état, se pointe au bureau avec une enveloppe nous réclamant les 81 € plus 35,86 € de frais.

Whoohooooo, les enfants, ça va pas jouer là.

Je fais donc un mail au monsieur, lui joignant les docs de l'URSSAF mais je lis aussi, sur la prose qu'il a laissée, qu'il faut que je fasse un recommandé au tribunal des affaires de sécurité sociale sous 15 jours si je veux éventuellement pouvoir faire en sorte que ça s'arrête.

Bon, je pensais pas quitter la sécu, j'aime bien le principe collectif de prise en charge santé, retraite, etc., mais là, ça commence à bien faire.

Marisol, Emmanuel, Christian, Manuel, François, il est grand temps de faire quelque chose si vous ne voulez pas finir à la rubrique « ils ont tout foutu en l'air » dans les livres d'histoire.

Entre temps, j'ai 3 nouvelles structures qui vont voir le jour ces 12 prochains mois, et j'ai la vague impression que nous ferons en sorte de ne verser que le strict minimum à vos empaffés de prestataires. Je serais vous, je lancerais un appel d'offre pour trouver mieux. D'ailleurs, c'est pas la règle, dans la fonction publique, de mettre en concurrence régulièrement les prestataires privés ?